

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
DU DOUBS
Canton de
Bavans

Arrondissement
de Montbéliard

**Extrait du registre
des délibérations du conseil Communautaire
De la Communauté du Pays de Sancey-Belleherbe
14 Bis rue de Lattre de Tassigny
25430 SANCEY**

Nombre de Membres
En exercice : 42
Présents : 30
Votants : 33
Procurations : 3

Date de
convocation :
05/12/2025
Date
d'affichage :
15/12/2025

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Sous la présidence de M. Christian BRAND

Etaient Présents : Ulderic LABARUSSIAS, Thomas FRESARD, Jean-Pierre VERMOT, Christian VIEILLARD, Christian BRAND, Pascal DUFFNER, Jean-François LEGRAND, Christophe HUOT-MARCHAND, Christian TELIER, Chantal RENAUDE, Bruno FEUVRIER, Charles SCHELLE, Virginie DAYET, Paul MEILLET, Frédéric CARTIER, Jeanne-Antide CANTIN, Yves BRAND, Christiane COUR, Béatrice RENARD, Jean-Charles POUX, Virginie RENOUD, Damien GRAIZELY, Catherine MARANDET, Denis BOITEUX, Michel THIEVENT, Laurent BOILLOT, Benoît CIRESA, Roland DOURIAUX, DUTRIEUX Gérard, TRIPONNEY Claude suppléant de Lionel TORCHIO

Excusés avec pouvoir : Bernard GRAIZELY pouvoir à Christophe HUOT-MARCHAND, Dominique PERDRIX pouvoir à Christian BRAND, Dominique ROUHIER pouvoir à Jean-Charles POUX,

Excusés : Johann DEVAUX, Jérôme BOILLIN, Régis DENIZOT, Daniel LAGAISSE, Luc BINDER, Noël BRAND, Frédéric ANDRE,

Absents, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Francis CHOULET,

Secrétaire de séance : Jean -Charles POUX

N° 2025-12-11-13

Objet : Fixation des tarifs assainissement collectif 2026 pour les communes

VU l'arrêté préfectoral n° 25-2022-01-71-00001 modifiant les statuts de la CCPSB

VU les articles L. 2224-1 et L 2224-2 du CGCT qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération du 16 décembre 2021 créant le budget annexe « assainissement » de type M49 ;

CONSIDERANT le transfert de compétence assainissement collectif à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDERANT les conventions de délégation signées pour assurer la compétence à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Une rencontre avec chaque commune a eu lieu afin de définir le tarif 2026 assainissement collectif correspondant aux dépenses et recettes de la commune. Le choix est de proposer un tarif différencié par commune.

Le conseil d'exploitation du 3 décembre 2025 a émis un avis favorable.

Décomposition du tarif :

- Part fixe
- Part variable
- Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement : 0,04 € HT/m³
- TVA : 10 %

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la fixation d'un tarif applicable à chaque commune composé d'une part destinée à couvrir les charges du service localisées sur la commune,
- **APPROUVE** la composition de la part destinée à couvrir les charges localisées sur la commune : une part fixe (appliquée à chaque abonné) et de la part variable (fonction des volumes consommés),
- **APPROUVE** les tarifs de la part fixe et de la part variable destinées à financer les charges localisées sur chaque commune, tels que présentés ci-dessous

Commune	Part fixe	Part variable
BELLEHERBE	94 €	3,21 €
BRETONVILLERS	60 €	2,55 €
CHAMESEY	60 €	1,85 €
CHARMOILLE	94 €	4,26 €
CHAZOT	70 €	3,10 €
CROSEY LE GRAND	65 €	3,18 €
LA GRANGE	65 €	2,05 €
PESEUX	50 €	2,00 €
RANDEVILLERS	60 €	4,67 €
SERVIN	60 €	1,53 €
SURMONT	60 €	2,10 €
VALONNE	60 €	0,93 €
VELLEROT LES BELVOIR	60 €	6,00 €
VELLEVANS	70 €	1,40 €
VYT LES BELVOIR	65 €	3,76 €

- **RAPPELLE** qu'à ces tarifs hors taxes, dont le produit est destiné à la Régie d'assainissement de la communauté de communes, s'ajoutent :
 - o La taxe sur la valeur ajoutée,
 - o Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement : 0,04 € HT/m³

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-242504371-20251211-2025_12_11_13-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 15/12/2025

Le Président,



Christian BRAND

